

Mise en place d'un programme de financement de travaux sur les cours d'eau du territoire de la MRC de Portneuf

Colloque de l'association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec 2011

Constats

- Interventions dans les cours d'eau et sur les rives de plus en plus dispendieuses
- Financements disponibles en zone agricole (MAPAQ) bien que ciblés
- Peu de financements disponibles hors zones agricoles
- Tendance à l'inaction ou bien à l'infraction

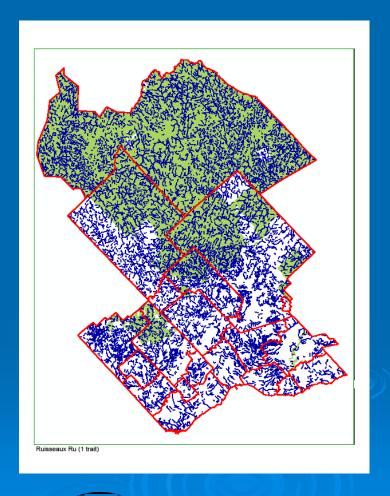






Mise en place d'un budget « cours d'eau »

- Inspiré du fonds "cours d'eau" mis en place par la MRC de Coaticook en 2008
- Budget de 100 000 \$
- Programme de subvention
- permettre l'émergence de projets
- Répartition entre les municipalités selon :
 - La longueur de cours d'eau sur le territoire de la municipalité (50%)
 - La population (25%)
 - La richesse foncière uniformisée (25%)





Admissibilité

- Personne admissible :
 - Propriétaire privé ou association;
 - 1 seule demande par propriétaire/propriété pour une période de 3 ans.
- Travaux admissibles :
 - travaux effectués dans la rive ou dans le lit d'un cours d'eau
- Travaux non admissibles :
 - Tous les travaux ayant obtenus une subvention d'un ministère ou d'un organisme couvrant plus de 50% du coût des travaux;
 - Travaux réalisés ou partiellement réalisés;
 - Travaux d'aménagement d'étang, de lacs artificiels, d'aménagement paysager...
 - Travaux consécutifs au non-respect de la réglementation en vigueur





Subvention

- 50% du coût des travaux
- Plafond de 15 000 \$ par projet
- Dépôt de 10% du coût du projet par le propriétaire à la demande
- Paiement à la fin des travaux, une fois l'inspection finale des travaux réalisée
- « premier arrivé premier servi » dans la limite des fonds disponibles





Critères de sélection des demandes

- Origine « naturelle » de la problématique;
- Action préventive concernant tout désordre pouvant affecter l'écoulement normal des eaux;
- Maintien ou amélioration du bon état écologique du cours d'eau (mesures environnementales)
- Résolution du conseil de la MRC de Portneuf pour chaque projet



Bilan... à venir

- Premières interventions financées par la MRC de Portneuf prévues cette année
- Bilan du fonds cours d'eau de la MRC de Coaticook
 - 50% des travaux avec un plafond de 5 000 \$ par projet
 - 85 000 \$ versés sur 3 ans
 - 192 000 \$ de travaux réalisés
 - 32 interventions
 - fonds « cours d'eau » reconduit tous les ans.



